

RÈGLEMENT DE L'OFFRE DE PARRAINAGE (Ci-après, le "Règlement")

Article 1 - Organisation

MYCOMPANYFILES, société par action simplifiée au capital de 66 825 EUROS, dont le siège social est sis 11b rue Jouvencel 78000 Versailles et inscrite au RCS de Versailles sous le numéro B 537 687 659 (ci-après « MyCompanyFiles ») organise du **09 Septembre 2025** à 9h00 (heure de Paris) au 31 Décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris) une opération de parrainage (ci-après l'«Opération de Parrainage») accessible sur la page suivante mycompanyfiles.fr/offre-de-parrainage/ (ci-après le "Site").

Pour les besoins du présent Règlement :

“Client MyCompanyFiles” désigne la personne morale ou physique qui a souscrit au Contrat de Services MYCOMPANYFILES pour son propre usage et, éventuellement, le mettre à disposition de ses propres clients ou partenaires.

“Filleul” signifie toute personne morale ou physique n'étant pas Client MyCompanyFiles, recommandée par un Parrain et qui participe à l'Opération de Parrainage dans les conditions prévues à l'article 4 du présent Règlement.

“Parrain” signifie tout Client MyCompanyFiles à qui l'Opération de Parrainage a été présentée, qui partage le lien de la page de parrainage à un tiers, personne morale ou physique, susceptible d'être intéressé par les produits et services MYCOMPANYFILES dans les conditions prévues à l'article 4 du présent Règlement. En participant à l'opération, le Client MyCompanyFiles consent à ce que ses informations (notamment l'adresse mail et le nom de son cabinet) soient utilisées par un tiers pour souscrire à l'offre MYCOMPANYFILES.

SERVICE MYCOMPANYFILES ou « le Service » : désigne le service de mise à disposition par MYCOMPANYFILES d'un portail de services permettant notamment le partage de documents électroniques et de données, opéré en mode hébergé et, en option, d'une application mobile professionnelle, dont l'accès est soumis à la fourniture d'un identifiant et d'un mot de passe personnalisés par MYCOMPANYFILES ou un de ses clients ayant souscrit un contrat avec MYCOMPANYFILES.

Article 2 – Durée

L'Opération de Parrainage commence le **09 Septembre 2025** et se termine le 31 Décembre 2025 (inclus) et ne concerne que le territoire français, incluant les DOM. Seuls les parrainages complets, c'est-à-dire remplissant l'ensemble des conditions visées à l'article 4 ci-dessous seront effectivement comptabilisés.

Article 3 – Conditions de participation à l'Opération de Parrainage

3.1. L'Opération de Parrainage est limitée aux seuls Clients MyCompanyFiles.

3.2. L'Opération de Parrainage est limitée à la France (métropolitaine et DOM compris).

Article 4 - Conditions de l'Opération de Parrainage

Un parrainage sera considéré valide et donc comptabilisé par MyCompanyFiles dès lors qu'il remplit les conditions suivantes :

- 4.1. Le Parrain doit être Client MyCompanyFiles majeur pendant toute la durée de l'Opération de Parrainage et le rester jusqu'à la Date de Dotation (définie ci-après) ;
- 4.2. Le Parrain doit avoir partagé le lien de la page de parrainage à tout Filleul qu'il parraine ;
- 4.3. Le Filleul ne doit pas être Client MyCompanyFiles ou bénéficiaire de toute autre offre promotionnelle MyCompanyFiles en cours ;
- 4.4. Le Filleul doit effectuer une pré-souscription à l'Offre MyCompanyFiles entre le 09 septembre 2025 et le 31 décembre 2025 (inclus) en remplissant le formulaire disponible sur la page de l'offre de parrainage et en y renseignant les informations de son Parrain (notamment l'adresse mail et le nom du cabinet), (la date d'enregistrement du formulaire du Filleul par voie électronique faisant foi, ci-après la "Date de Souscription");
- 4.5. Le Filleul doit finaliser son bon de commande, au plus tard le 31 décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris), pour que sa souscription soit validée dans le cadre de l'Opération de Parrainage, la date de réception de cette commande par MyCompanyFiles étant définie comme la Date de Commande.
- 4.6. Un Parrain peut parrainer plusieurs Filleuls.
- 4.7. Un Filleul ne peut être parrainé que par un seul Parrain.

Article 5 – Fonctionnement de l'Opération de Parrainage

Le Parrain accède à la page de l'offre de parrainage et partage le lien de cette page à son Filleul.

Le Filleul, via le lien reçu, accède au formulaire de pré-inscription. Il y renseigne ses propres informations ainsi que les informations permettant d'identifier son Parrain (nom du cabinet, adresse mail du Parrain, etc.).

Article 6 - Dotation de l'Opération de Parrainage

6.1 Dotation Parrain

6.1.1. Pour tout parrainage validé selon les modalités prévues à l'article 4, chaque Parrain se verra attribuer une remise exceptionnelle d'un montant (ci-après « Montant de Dotation ») correspondant à vingt pour cent (20%) du montant de son abonnement MyCompanyFiles facturé le mois suivant la Date de Souscription, ce Montant de Dotation étant plafonné à mille (1000) euros hors taxes.

En cas de plusieurs parrainages par un même Parrain, le montant de Dotation pour l'ensemble des Filleuls est plafonné à deux mille (2000) Euros hors taxes.

6.1.2. Ce montant sera déduit de la facturation au Parrain de son abonnement au Service MyCompanyFiles à la fin du troisième mois suivant la Date de Commande du Filleul, sous réserve que le Filleul n'ait pas utilisé la clause « Garantie satisfait ou remboursé » des CGV (article 22) à la date de facturation.

6.1.3. Si le Filleul utilise la clause « Garantie satisfait ou remboursé » des CGV, aucun montant de dotation ne sera versé au Parrain au titre du parrainage de ce Filleul.

6.2 Dotation Filleul

6.2.1. Le Filleul qui souscrit un abonnement au Service MyCompanyFiles dans le cadre de l'Opération de Parrainage selon les modalités de l'article 4 bénéficie d'une remise de 20% sur le montant facturé le quatrième mois suivant la Date de Commande.

6.2.2. Si le Filleul utilise la clause « Garantie satisfait ou remboursé » des CGV, aucune remise n'est appliquée.

Article 7 - Modification du Règlement

7.1. MyCompanyFiles se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente Opération de Parrainage si les circonstances l'y obligent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et les participants à l'Opération de Parrainage ne pourront faire valoir un droit à une compensation quelconque.

7.2. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le Site assortie d'une communication du Règlement modifié.

7.3. Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront de la seule compétence de MyCompanyFiles.

Article 8 - Force majeure

8.1. MyCompanyFiles ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, l'Opération de Parrainage venait à être écourtée, modifiée, reportée ou annulée et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants à l'Opération de Parrainage.

8.2. MyCompanyFiles ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacte le bon déroulement de l'Opération de Parrainage.

Article 9 - Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'Opération de Parrainage font l'objet d'un traitement informatique par MyCompanyFiles aux fins de gestion de l'Opération de Parrainage.

Elles sont traitées dans le cadre des engagements de MyCompanyFiles définis dans les CGV (Article 8 et annexes)

Article 10 – Responsabilité de MyCompanyFiles

10.1. La responsabilité de MyCompanyFiles est strictement limitée au versement de la Dotation conformément aux conditions prévues à l'article 6.

10.2. MyCompanyFiles ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants à l'Opération de Parrainage.

10.3. MyCompanyFiles dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Opération de Parrainage.

10.4. MyCompanyFiles pourra annuler tout ou partie de l'Opération de Parrainage s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération de Parrainage ou de la détermination des gagnants. MyCompanyFiles se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de toute fraude ou tentative de fraude.

10.5. MyCompanyFiles pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site mycompyfiles.fr et ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

Article 11 – Loi applicable et juridiction compétente

11.1. Le présent Règlement est soumis à la loi française.

11.2. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à MyCompanyFiles par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'Opération de Parrainage (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : MyCompanyFiles, Direction Marketing, 11b rue Jouvencel, 78000 VERSAILLES

11.3. Tout litige né à l'occasion du présent Règlement et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.